

# FORMATEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL (PRAP 2S) MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC)

## PRÉ REQUIS

- ▶ Etre titulaire du certificat de formateur PRAP 2S depuis le 1er janvier 2009

## OBJECTIFS

- ▶ Actualiser ses compétences de formateur PRAP 2S compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique
- ▶ Maintenir sa certification pour continuer à dispenser des formations PRAP 2S auprès des personnels d'établissement ou de structures du secteur sanitaire et social et à leur délivrer un certificat d'acteur PRAP 2S

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'une formation-action PRAP 2S menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.
- ▶ Formation interactive
- ▶ Alternance entre théorie et mises en situations pratiques
- ▶ Evaluation et certification dans les conditions du référentiel de l'INRS.

## VALIDATION

- ▶ A l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un nouveau certificat de formateur PRAP 2S valable 36 mois

## DURÉE

- ▶ 21 h

## CONTENUS

- ▶ Actualisation des connaissances : évolution des concepts, référentiels, enjeux, réglementation, organisation, pédagogie
- ▶ Echange de pratiques autour de la mise en œuvre des formations de formateurs PRAP 2S
- ▶ Actualisation et échanges autour des situations pratiques de mobilisation des personnes

## OÙ TROUVER SA FORMATION

Le réseau des GRETA offre une réponse de proximité : Consulter notre carte [www.greta-prp.fr](http://www.greta-prp.fr)